



LES AMIS DU VIEUX FONTAINE

Association pour la valorisation du
patrimoine de Fontaine-lès-Dijon

Bulletin n°168
Décembre 2023
ISSN 1164 – 3757

amisduvieuxfontaine@gmail.com
www.lesamisduvieuxfontaine.org

LES CHAMPS D'ALOUX, UN ANCIEN CLOS MONASTIQUE

En 2023, l'espace en contrebas de la place des Feuillants qui s'étend jusqu'à une promenade longeant l'allée Poitou est occupé par trois plateformes accueillant des cages de hand-ball, de football et un parking. Ces terrains appelés communément « terrains Saint-François », incluent à l'angle nord-ouest une villa. Ils sont joutés au nord-est par un espace vert triangulaire. Cet ensemble se prolonge au nord par un parking et par le cimetière. Comment expliquer ce parcellaire disparate, qui gagnerait à être requalifié étant donné sa proximité avec la maison natale de saint Bernard ?



Le clos et la villa Saint-Bernard depuis l'angle de l'allée Poitou et de la rue Saint-Bernard.



Entrée du clos donnant sur la place des Feuillants.



Espace vert triangulaire le long de l'allée Poitou.



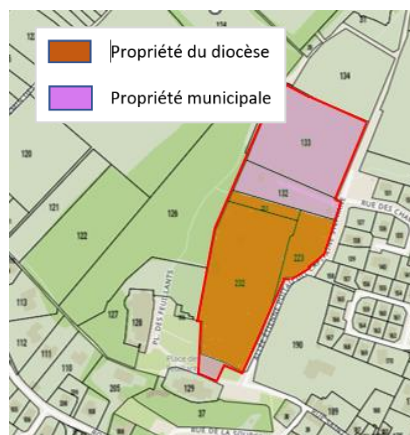
Parking et terrains de sport.

LA CONSTITUTION DU CLOS

Le cadastre hier et aujourd'hui



Plan du cadastre napoléonien, Fontaine-lès-Dijon, ADCO, 3 P, Plan, 286/2, section A, 1809.



Le clos des champs d'Aloux dans le plan cadastral actuel (Sigrid Pavèse).

En 1809, le plan du cadastre montre une seule et vaste parcelle au lieu-dit les Champs d'Aloux. C'est un clos qui englobe au nord, le parking actuel où sont situés le surpresseur et le réservoir d'eau ainsi que le terrain occupé par les cimetières 1, 2 et 3. Le cimetière 4, quant à lui, a pris la place d'une douzaine de parcelles en lanières, typiques de celles occupées par la vigne, et qui formaient ce que les Feuillants appelaient Le Petit Champ d'Aloux¹. Le clos est bordé, à l'est, par le chemin dit des Champs d'Aloux conduisant à Ahuy, aujourd'hui l'allée Étienne Poitou. Au nord, il est longé par une bretelle du même chemin. Au sud, il est borné par l'entrée de la place des Feuillants pour aller à l'église et à la maison natale de saint Bernard. À l'ouest, il est limité par la place des Feuillants, un chemin de desserte communal au XIX^e siècle, qui a été privatisé au XXI^e siècle, mais dont la porte d'accès sur la place est conservée, l'ancien jardin du cloître et l'enclos des Feuillants, devenu en partie le parc Saint-Bernard. À l'exception de quelques parties, les murs de ce clos sont toujours en place.

Le clos des Champs d'Aloux avant la Révolution

En 1644, les Feuillants obtiennent de la paroisse qu'elle se dessaisisse de l'ancien chemin qui conduisait à la porte d'Ahuy et qui séparait la terrasse de leur cloître, des vignes des Champs d'Aloux, au profit d'un autre chemin qu'ils leur font faire à la place, en bordure de leur vigne, et qui deviendra l'allée Poitou². C'est ainsi qu'en 1770, le clos des Champs d'Aloux qui contient 7 journaux (2,38 ha) appartient aux Feuillants, à l'exception d'un demi-journal (17,14 a), propriété du seigneur de Fontaine et d'un journal (34,28 a) qui appartient à un particulier. « Le peu qui nous en manque en ôte tout l'agrément » indique le cellérier du monastère, Louis Gellain³. En 1779, alors qu'il était secrétaire du chapitre général de la congrégation et n'était plus en charge à Fontaine, quelle ne dût pas être sa satisfaction à voir ratifier l'acte d'échange avec le marquis Bouhier de Lantenay, seigneur de Fontaine, qui permettait enfin aux Feuillants de Fontaine d'acquérir les deux parcelles manquantes⁴ et de les rendre enfin uniques propriétaires du clos des Champs d'Aloux !

¹ Archives départementales de la Côte-d'Or (ADCO), J 2579 art. 23, *Inventaire du monastère des Feuillants*, 1770.

² ADCO1 J 2579, inventaire du monastère des Feuillants, contrat d'échange avec fabriciens passé par devant Béruchot le 26 janvier 1644.

³ ADCO, J 2579 art. 23, Louis Gellain, en religion Frère Louis des Anges, est l'auteur de *l'Inventaire des archives du monastère des Feuillants* daté de 1770.

⁴ ADCO, E 123, Seigneurie, 2 octobre 1778, acte passé devant Lefranc, notaire à Fleurey-sur-Ouche. Le seigneur échange le 1/2 journal (17,14 a) qu'il possède aux Champs d'Aloux contre trois pièces aux prés de Fontaine et autorise Jean Monot à échanger son journal (34,28 a) contre une vigne aux Charmes. La parcelle de Jean Monot est déchargée du cens d'une feuillette et huit pintes de vin à l'issue du bail en cours.

Les Feuillants ont donc mis plus d'un siècle et demi pour obtenir la propriété unique de leur clos. En 1613, ils avaient bien insisté auprès du seigneur de Fontaine, Joaquim de Damas, qui leur avait vendu le château où est né saint Bernard, pour qu'il leur cède aussi les vignes, mais ce dernier s'y était refusé obstinément. Aussi, depuis 1617⁵, saisissant toutes les opportunités, les Feuillants n'ont eu de cesse de se procurer par une politique systématique d'achats et d'échanges les vignes qui jouxtaient leur monastère. La quantité de terre acquise a d'ailleurs été supérieure à la surface du clos, car une partie située à l'ouest a été distraite pour agrandir la terrasse du cloître et le verger de l'enclos du monastère⁶.

L'aspect du clos au XVIII^e siècle

Cependant il ne faut pas imaginer le clos de champs d'Aloux comme un clos de vigne avec des rangs tirés au cordeau. La vigne était plantée en foule, c'est-à-dire à très haute densité. Les rangs existaient, mais le provignage, c'est-à-dire le marcottage, lui donnait un aspect désordonné. La plante croissait le long d'échalas qui n'étaient pas reliés par des fils de fer et des cultures s'intercalaient entre les ceps. Le plan du cadastre de 1806 qui montre un clos uniquement occupé par la vigne est donc trompeur. Seule une moitié environ de sa surface était cultivée en vigne.

En 1790, après la confiscation de leurs biens, les Feuillants ayant fait abandon des fruits, la municipalité procéda pour le district à leur visite afin d'estimer le travail à effectuer pour palier le défaut de culture et adjuger l'ouvrage à faire. L'objectif était d'augmenter le rendement avant de mettre en vente la récolte sur pied⁷. Le rapport fait alors état d'une surface de 2 journaux et 6 quartiers (1,19 ha) de vigne dans le clos sur une superficie de plus de 3 hectares.

Le recours à la fiscalité d'Ancien Régime permet de se faire une idée de la manière dont était cultivé le clos. Les plans du XVIII^e siècle n'ont pas grand-chose à voir avec les représentations actuelles. La tibériade donnée par Louis Gellain pour indiquer les cens dus au seigneur dans le clos, c'est-à-dire les redevances qui étaient assises sur la plupart des parcelles puisqu'elles avaient une origine féodale, montre des étendues de terres tantôt dans le sens de la pente, tantôt perpendiculaires à cette dernière sans que cela corresponde obligatoirement à une réalité. Chaque tenure concédée à cens, même si elle faisait partie d'un tout appartenant à un seul propriétaire, devait rester facilement identifiable. Les cens qui pesaient sur chaque pièce et qui furent reconnus par les Feuillants en 1728⁸ se payaient soit en vin, soit en blé selon les parcelles. Ils laissent deviner des cultures différentes d'un endroit à l'autre du clos. Des céréales et du sainfoin voisinaient avec la vigne, ce que confirme la visite des lieux au moment de la Révolution.



Plan géométrique de la commune de Fontaine terminé le 15 avril 1806, ADCO PM 425.

⁵ ADCO, 25 février 1617, acte d'acquisition d'un journal $\frac{1}{4}$ (42,85 a) en plusieurs pièces sur Suzanne Mongin, veuve de Louis Cortot, meunier du Moulin de Chèvre-Morte, reçu Carrey, notaire à Dijon.

⁶ ADCO, J 2579 art. 23, *Inventaire des archives du monastère des Feuillants*.

⁷ ADCO, 1 Q 838, 2, 3 juillet et 1^{er} août 1790, extraits du registre de délibérations de la municipalité de Fontaine. L'amodiation de la vigne pour un an avait été jugée impossible, c'est pourquoi cette procédure avait été introduite. Le district de Dijon devait se payer des frais engagés sur le montant du prix des raisins, mais on ignore l'issue de cette action.

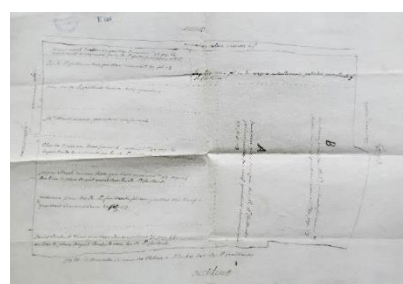
⁸ ADCO, 4 E 7 art. 361, Reconnaissance des fonds tenus et possédés à titre de cens envers le seigneur de Fontaine reçu Andriot, notaire à Dijon le 20 mars 1728.



Plan de la pièce appartenant à M. Bouhier de Lantenay, ADCO, E 123.



Plan des deux pièces de terre que les Feuillants demandent à M. Bouhier, 1774, ADCO, E 123.



Tibériade du climat des Champs d'Aloux dans lequel les Feuillants possèdent plusieurs « assignaux » de cens, 1728, ADCO E 126.

LE CLOS DES CHAMPS D'ALOUX DE LA RÉVOLUTION A 1882

Le 2 novembre 1789, les biens d'église furent mis à la disposition de la Nation et, pour ne pas être laissées incultes, les terres des Feuillants sont vendues aux enchères le 2 mars 1791. Une vente au détail est prévue mais un ancien conseiller au bailliage, Charles Enguerrand propose d'acheter la totalité des fonds, parmi lesquels se trouve le clos des Champs d'Aloux, et emporte les enchères⁹. En 1817, le clos passe à une de ses filles¹⁰. Elle le revend en 1839 à un cultivateur de Fontaine qui se révèle non solvable¹¹. Au terme d'une procédure en résolution de vente, le clos, dont la superficie est de 3 ha 8 a 52 ca¹² et qui est en nature de terre labourable est mis aux enchères en un seul ou plusieurs lots. Chacun des neuf lots contient 33 a 59 ca.

Après un renvoi d'adjudication en 1842¹³ car le montant des enchères n'atteignait pas celui de la créance, le clos « propre à la vigne, alors en nature de sainfoin et de luzerne » est finalement vendu en un seul lot aux époux Lantier en 1845¹⁴. Ce sont eux qui ont fait construire la maison d'habitation.



Plan dressé par Breton, géomètre à Dijon le 15 janvier 1842, ADCO 4 E 14 art. 23.

⁹ ADCO, 1 Q art. 177. Rapport par Bernard Gérard le 4 janvier 1891 portant sur 22 journaux ¼ de terre labourable (7, 62 ha) et 6 journaux de vigne (2 ha). Vente moyennant 10 350 livres le 2 mars 1791.

¹⁰ ADCO, 4 E 14 art. 17, Acte passé devant Malteste, notaire à Dijon, le 7 janvier 1839. Le clos a été attribué à Victoire Julienne Enguerrand dans le partage de la succession de Charles Enguerrand devant le tribunal d'instance de Dijon conformément au rapport dressé par Jacques Caumont fils, architecte en ladite ville, expert nommé à cet effet le 22 février 1817.

¹¹ ADCO, 4 E14 art. 17, Acte passé devant Malteste, notaire à Dijon, le 7 janvier 1839. Vente à Nicolas Daisey pour 5 000 F.

¹² Le clos a pourtant les mêmes dimensions que celui des Feuillants...

¹³ ADCO, 4 E 14 art 23, Acte passé devant Malteste, notaire à Dijon, le 13 février 1842.

¹⁴ ADCO, 4 E 14 art. 28, Acte passé devant Malteste, notaire à Dijon, le 3 juin 1845. Vente à Charles Louis Lantier, marchand de nouveautés à Dijon et Marie-Anne Honorine Chaussonot sa femme.

Cette maison comprenait un rez-de-chaussée de quatre pièces, un premier étage ayant la même composition, un grenier, une petite cave et une grande citerne. Les époux Lantier y adjoignirent une maison de vigneron avec deux pièces au rez-de chaussée, une pièce à l'étage et un grenier, un hangar servant de cuverie avec une cave dessous. Ils réintroduisirent des vignes tout autour et remirent les murs du clos en état en 1847¹⁵. Trois portes desservait le domaine, une donnant sur la place des Feuillants, une à l'angle de la rue Saint-Bernard et de l'allée Poitou, et une rue Poitou qui menait en droite ligne à la villa.



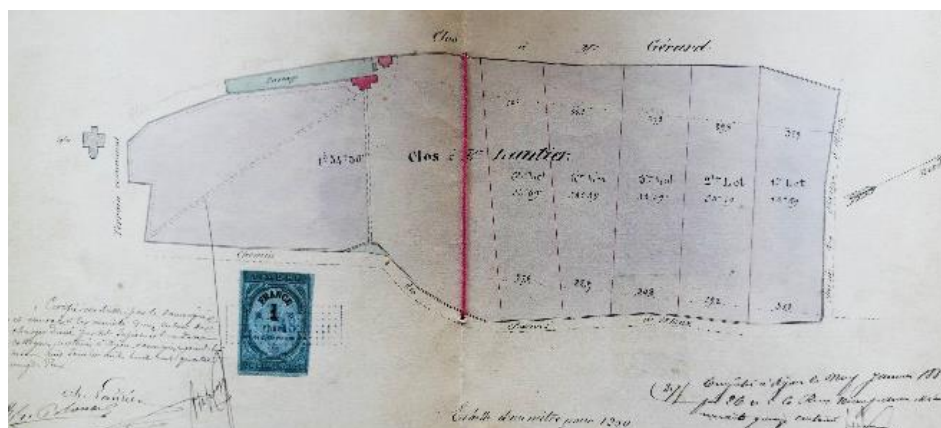
La villa Saint-Bernard en 2011, cliché S. Pavèse.



L'entrée à l'angle de l'allée Poitou en 2000, cliché S. Pavèse.

LE MORCELLEMENT DU CLOS EN 1882

Lors de la revente du clos « Lantier » en 1882¹⁶, le plan de morcellement 1842 fut repris mais avec seulement six lots. Les cinq premiers lots au nord avaient une contenance semblable, mais celui où se trouvait la villa était d'une superficie de 1 ha 34 a 56 ca. Ce dernier fut vendu à un épicier de la rue des Forges : Étienne Bresson, tandis que les parcelles en lanières trouvèrent preneur chacune séparément¹⁷.



Plan annexé au cahier des charges de la vente de 1882, ADCO, 4 E 5 art. 436.

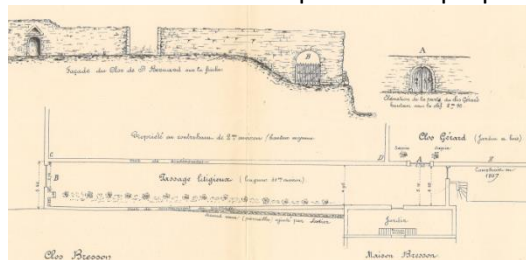
¹⁵ ADCO, 4 E 5 art. 463, Acte passé devant Japiot, notaire à Dijon, le 8 janvier 1882, Cahier des charges de la vente d'une propriété par Charles Louis Lantier. Archives du diocèse de Dijon (ADD), 5 L 2, Plan établi pour l'audience du tribunal civil de Dijon du 4 août 1891.

¹⁶ ADCO, 4 E 5 art. 436, Cahier des charges de la vente d'une propriété le 8 janvier 1882, acte passé devant Japiot, notaire à Dijon.

¹⁷ *Ibidem* : Les lots 1 et 2 sont acquis par un propriétaire de Fontaine, le 3 par un propriétaire de Val Suzon et les deux derniers, par deux vignerons de Fontaine différents.

Le passage de la discorde

Étienne Bresson se croyait chez lui à l'intérieur des murs du clos. Aussi, en 1890, pour assainir la maison, il fit démolir, à l'ouest, le perron qui conduisait à l'étage afin d'établir à la place et sur le jardinet à l'avant, une cave avec chambres dessus. Le jardinet s'étendait jusque et y compris le mur de clôture soutenant le passage qui permettait aux Missionnaires de Saint-Bernard d'accéder à la partie boisée de leur parc depuis la place des Feuillants par une première porte reconstruite en 2009 et par une seconde, toujours en place, ouvrant sur le bois. Le mur de soutènement oriental était 50 cm en dessous du passage remblayé. Étienne Bresson pensait utiliser l'emplacement de ce mur pour établir les élévations de la construction projetée. Comme il tenait à vivre en bon voisin, il avisa l'abbé de Bretenières représentant la Société civile de Saint-Bernard propriétaire de la Maison natale, qu'il avait l'intention de lui laisser un passage de 4,5 m pour la circulation et lui demanda s'il serait d'accord¹⁸. Pour l'abbé de Bretenières, il n'était pas question de rétrécir le passage. La construction se trouvait en face d'une porte charretière et « les voitures de culture » servant à l'exploitation du bois auraient eu des difficultés à tourner en face de la porte. L'autre point d'achoppement était que, pour Étienne Bresson, le chemin faisait partie de son acquisition et qu'il était simplement grevé d'un droit de passage, alors que pour l'abbé le passage était commun aux deux propriétés. Des expertises furent demandées, des tentatives de conciliation eurent lieu, mais sans succès. Finalement, Bretenières saisit le tribunal de première instance¹⁹ qui fit assigner Étienne Bresson à comparaître²⁰. L'acte de vente du clos à Étienne Bresson reconnaissait que la porte donnant sur la place des Feuillants lui appartenait, mais il était contradictoire sur le passage. En revanche, l'acte que possédait Bretenières en 1878 de la vente du clos Gérard, qui constitue le parc Saint-Bernard, s'appuyait sur un plan cadastré de 1821 où le passage faisait partie de la place communale. Le plan annexé à l'acte du clos vendu était donc opposable aux tiers. Dès lors, Bretenières obtint la suppression des travaux et le rétablissement des lieux dans l'état ancien²¹. Mais Étienne Bresson n'accepta pas ce verdict. Un clos était un clos et il fit appel du jugement. L'arrêt de la cour d'appel du 2 juin 1892 confirma que l'acte de vente de Bretenières conservait toute sa portée, que le litige ne portait pas sur la propriété du passage et qu'il n'y avait donc pas lieu de remonter à l'aliénation des biens nationaux. Il convenait seulement de vérifier par de nouvelles expertises si les constructions d'Étienne Bresson avaient modifié les dimensions du passage telles qu'elles étaient indiquées dans le plan annexé aux actes d'acquisitions de 1878 de Bretenières, la surface du passage n'étant pas indiquée²². La suite donna raison à Étienne Bresson car l'extension a bien eu lieu puisque qu'elle est toujours visible. Le passage est aujourd'hui considéré comme faisant partie de la propriété diocésaine.



Vue du mur donnant sur la place des Feuillants, de la porte charretière ouvrant sur le parc et plan du passage. ADD, 5 L 2.1.



Le passage, la villa et son extension, cliché S. Pavèse.

¹⁸ ADD, 5 L 2, Lettre d'Étienne Bresson à l'abbé de Bretenières du 9 juillet 1890.

¹⁹ ADD 5 L 2, Requête du 13 novembre 1890.

²⁰ ADD 5 L 2, Audience du 17 novembre 1890.

²¹ ADD 5 L 2, Jugement du 4 août 1891.

²² Les archives n'ont pas été retrouvées.

LA PROPRIÉTÉ DU GRAND SÉMINAIRE ET DU DIOCÈSE

La maison de campagne des séminaristes

Après des pourparlers « longs et pénibles », le 16 avril 1920, l'abbé Louis Verpeaux²³, professeur de morale au séminaire, qui se trouvait rue Paul Cabet après la loi de séparation de 1905, acquiert le clos Saint-Bernard de la veuve d'Étienne Bresson²⁴ pour en faire la maison de campagne des séminaristes. En effet, pour pouvoir reprendre la tradition des grandes promenades du mercredi d'avant la guerre de 1914-1918 depuis qu'ils n'avaient plus leur maison de Larrey, les séminaristes étaient obligés de demander l'hospitalité, soit aux Missionnaires de Saint-Bernard, soit à des curés des environs, ce qui ne pouvait durer.



Les séminaristes devant la maison d'habitation en 1920, ADD, 5 H 8.

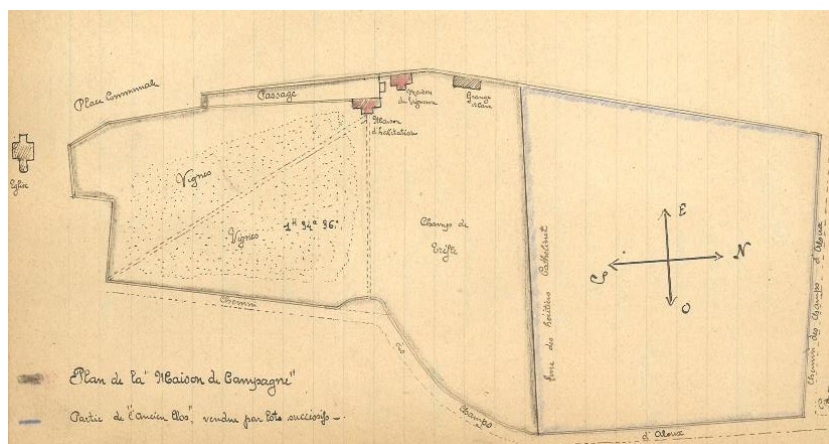


Devant l'entrée de la maison du vigneron en 1920.



Devant l'entrée du clos en 1920.

La première année de la vie à Fontaine des séminaristes dans leur nouvelle maison de campagne nous est connue grâce à un cahier de comptes-rendus des journées passées à Fontaine²⁵. C'est un mercredi de mai 1920 que les séminaristes découvrirent le clos et la villa Saint-Bernard : la maison d'habitation, la maison du vigneron, la grange et la cuverie, un clos de vigne qui avait bien besoin d'être taillée, un grand champ de trèfle et un jardin, mais ils ne pouvaient jouir de la maison d'habitation avant le 1^{er} janvier 1921.



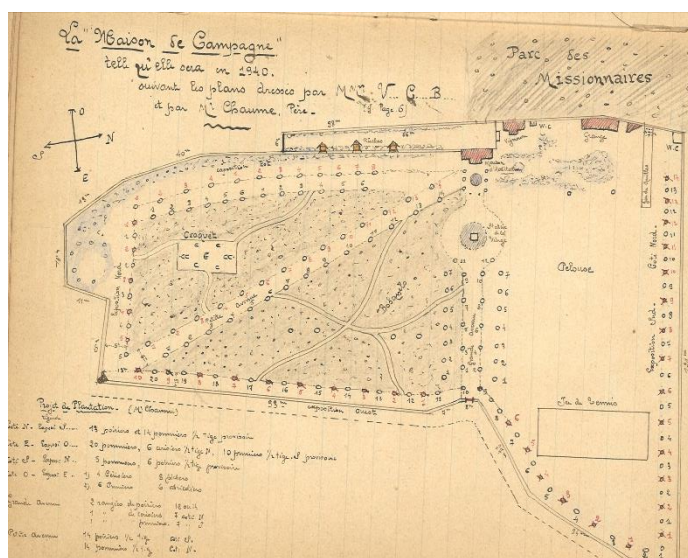
Plan du clos en 1920 à l'arrivée des séminaristes, ADD, 5 H 8.

²³ *La vie diocésaine*, n° 674, avril 1956, p. 73-74. Louis Verpeaux (1880-1956), professeur au Grand séminaire de Dijon. Il en devint supérieur en 1934, puis il fut nommé vicaire général en 1938 et le resta jusqu'à sa mort. Chanoine titulaire en 1935, doyen du chapitre cathédral en 1943, il fut élevé à la dignité de prélat en 1950.

²⁴ Archives du diocèse de Dijon (ADD), 2 H 8, *Historique de la maison de campagne du grand séminaire à Fontaine-lès-Dijon*, cahier manuscrit avec photographies, 1920-1921. Acte passé devant Jouffroy, notaire à Dijon.

²⁵ *Ibidem*.

En attendant, ils furent chargés par l'économe de concevoir eux-mêmes les aménagements futurs à apporter au domaine pour le rendre habitable et confortable. Les plans furent dressés par l'un d'entre eux et approuvés par les autorités supérieures sans difficultés.



Plan dressé en 1920 des aménagements prévus pour la maison de campagne des séminaristes, ADD 5 H 8.



La plantation des arbres, ADD, 5 H 8.

Étaient prévus une baraque Adrian²⁶ qui, pendant quelques années, pourrait servir de réfectoire²⁷, un terrain de tennis, un jeu de croquet, une pelouse bordée d'arbres fruitiers pour les amateurs de football à la place du champ de trèfle, un emplacement pour la statue de la Vierge du séminaire, qui attendait au fond du jardin de la rue Paul Cabet qu'on la retrace à la maison de campagne, et même un rucher pour un séminariste apiculteur... Immédiatement, des volontaires se mirent à l'œuvre pour planter des arbres fruitiers le long de la grande avenue est-ouest et de la petite avenue en diagonale ainsi que tout autour du clos. Cette aspect était toujours en place vers 1970, comme en témoigne une vue aérienne de l'IGN.



Le clos Saint-Bernard vers 1970, cliché IGN, collection particulière.

Les séminaristes venaient à pied à Fontaine. Après le repas, quand le temps le permettait, l'après-midi du mercredi était généralement consacré à une sieste à l'ombre des bosquets puis, vers 15 h, avaient lieu des conférences sur les colonies de vacances, les patronages, la SDN, la loi des 8 h et l'utilisation des loisirs, la désertification des campagnes, la presse... Les séances de cinéma étaient appréciées : c'était un spectacle nouveau pour beaucoup de séminaristes. Les uns lisaient ou repassaient leurs cours. D'autres jouaient aux échecs ou au football. Quelques-uns répétaient leur rôles pour une pièce de théâtre. Certains partaient en excursion autour de Fontaine, d'autres se livraient aux travaux de jardinage dans le domaine. Chacun s'occupait selon ses goûts. Après ce temps de repos, les séminaristes quittaient Fontaine vers 20 h, non sans être allés chanter le *Salve Regina* dans la chapelle Saint-Bernard avant d'aller retrouver la vie propre au séminaire.

²⁶ Préfabriqués démontables en bois aux multiples usages abondamment utilisés durant la Guerre de 14.

²⁷ Le réfectoire fut finalement installé dans la maison. À la belle saison, les repas avaient lieu dehors.



Les occupations des séminaristes à Fontaine : jeux (boules, quille soûle), jardinage (arrachage de ceps), bricolage, repos, repas, ADD 5 H 8.

La propriété de l'Association diocésaine

Depuis 1925, une société civile, « la Dijonnaise immobilière » gérait les biens du grand séminaire. En 1938, elle fit l'acquisition de la propriété du chanoine Verpeaux qui en eut l'usufruit jusqu'à sa mort en 1956²⁸. En 1940, elle acheta la parcelle qui jouxtait sa propriété au nord correspondant au lot n° 5 de 1882²⁹. À partir de 1966, commencèrent les déplacements de cycles du grand séminaire vers Besançon et Lyon³⁰. Ils s'achevèrent en 1993 avec celui du premier cycle à Saint-Irénée de Lyon³¹ qui sonna le glas du grand séminaire de Dijon. Dans ce contexte, en 1965, les autorités de l'évêché envisagèrent de ramener à proximité de Dijon le petit séminaire installé à Flavigny et de créer à Fontaine un établissement pouvant accueillir 250 élèves. Dans cette perspective, en 1967, l'Association diocésaine acheta l'ensemble du terrain avec la maison détenue par la Dijonnaise immobilière³². Les limites des possibilités financières et techniques de tous ordres de la commune rendaient impossible pour elle de souscrire le moindre engagement en ce qui concernait les délais de réalisation des équipements en eau, électricité et voirie³³, de plus, le site du berceau de saint Bernard et les arbres qui l'entourent était classé. Le projet fut finalement abandonné.

²⁸ Archives de l'Archevêché de Dijon (AAD), Rémi Quinquet de Monjour, notaire à Dijon, 28 août 1967.

²⁹ AAD, Acte passé devant le notaire Paul Quinquet de Monjour, les 4 et 14 octobre 1940.

³⁰ *Vie diocésaine* (Dijon), 1966, p. 343-345.

³¹ *Église en Côte-d'Or*, 1993, p. 277.

³² AAD, Acte passé devant Rémi Quinquet de Monjour, notaire à Dijon, 28 août 1967.

³³ Archives municipales de Fontaine-lès-Dijon (AMFLD), Délibération du 29 novembre 1965.

L'arrivée de « Saint-François »

La maison de campagne du grand séminaire fut mise à disposition de l'école Saint-François de Sales. Jusqu'au déménagement, entre 1969 et 1971, de toutes les classes de « Saint-François », les pensionnaires de la petite école Saint-François (classe de 11^e à 8^e) de la rue Vannerie y furent conduits en promenade les dimanches et jours de congés³⁴. En 1971, les heures de terrains de sports mis à disposition par la Ville de Dijon et les équipements des établissements scolaires de l'enseignement privé catholique issus de la rue Vannerie : Alix Providence, Saint-François-de-Sales et Notre-Dame ne permettaient pas d'assurer les horaires de sports et de plein air prévus par les programmes. Des pourparlers avec l'Association diocésaine naquit l'idée que la propriété des Champs d'Aloux pouvait être aménagée en terrains de sport. Une association sportive et culturelle des Feuillants groupant les parents des différents établissements et leurs associations sportives respectives fut constituée dans le but d'aménager des terrains de sports pour les mettre à la disposition des écoles intéressées. L'Association diocésaine donna à bail à l'association des Feuillants les 16 504 m² des champs d'Aloux avec faculté pour l'association preneuse d'effectuer tous les terrassements nécessaires à l'installation de plateaux de sports et d'utiliser tous les bâtiments existants. À l'expiration du bail, les aménagements réalisés devaient être abandonnés sans indemnité à l'Association diocésaine. Le bail fut conclu pour treize ans afin d'amortir le prêt nécessaire aux travaux. Le remboursement devait s'effectuer par une cotisation payée à l'association des Feuillants par chacun des élèves. L'association preneuse assurait à ses frais toutes les réparations nécessaires aux bâtiments et aux clôtures, remboursait impôts fonciers et assurances. Le bail était consenti pour un loyer annuel relativement symbolique révisable tous les trois ans³⁵.

Les aménagements réalisés par « Saint-François »

Sur le terrain en pente de la butte, qui accuse un dénivellement d'environ 5 m, trois niveaux furent créés pour accueillir au niveau supérieur, un terrain de volley et deux de basket, au niveau intermédiaire, une piste d'athlétisme et au niveau inférieur, un terrain de hand au sud et de foot au nord, avec un délaissé au nord-est à l'origine de l'espace naturel actuel situé à l'angle de l'allée Étienne Poitou et du parking près du cimetière. Cette configuration connut par la suite quelques modifications, sauf pour le terrain de foot et la piste d'athlétisme. En 1973, la maison fut rendue habitable afin d'être mise gratuitement à la disposition d'un gardien³⁶ chargé de la surveillance de l'ensemble du site et de son entretien (débroussaillage, tonte).

Les évolutions

En 1982, l'association des Feuillants accusant des retards dans le paiement des loyers et l'entretien des immeubles n'étant pas effectués, le bail fut résilié. Une convention d'occupation fut conclue pour neuf ans entre cette fois l'Association des Familles de l'École Saint-François, dite Saint-François, et l'Association diocésaine, dite la Diocésaine. Le contenu varia peu, mais l'association n'était plus tenue qu'aux impôts locatifs et à l'assurance des biens meubles en plus des abonnements eau, gaz³⁷... En 1991, la convention n'était plus applicable à la maison et Saint-François fit partir le gardien afin que la maison puisse être louée au profit de l'association diocésaine.

³⁴ ADD, 3 J 06.

³⁵ AAD, bail du 4 août 1971.

³⁶ AAD, lettre de l'abbé Maudru, directeur de l'école Saint-François de Sales à l'économiste diocésain, 13 juillet 1973.

³⁷ Convention signée le 19 octobre 1982.

Un an plus tôt, la municipalité avait obtenu pour les manifestations du IX^e centenaire de la naissance de saint Bernard, la mise à disposition du terrain de hand-ball qui se trouvait au niveau inférieur. Elle fut autorisée à percer le mur pour le passage des véhicules. Parallèlement elle envisagea l'achat du domaine³⁸ mais le projet n'aboutit pas, la Diocésaine n'y trouvant pas d'intérêt. Après l'intégration de Saint-François au groupe Colysé Dijon, un nouveau bail³⁹ fut signé. Il excluait d'une part la maison, dorénavant louée, et d'autre part deux parcelles mises à la disposition de la commune par des baux emphytéotiques de 50 ans⁴⁰. Le bail de 2007 permit à la Ville de créer un cheminement le long de l'allée Étienne Poitou. Celui de 2011 autorisa, après la réalisation d'une ouverture donnant accès au parc depuis le parking jouxtant le cimetière, la remise en état du chemin d'accès et la rénovation de la clôture. Conclu pour trois ans, le bail avec le groupe Colysé était reconductible tacitement. La paroisse pouvait utiliser les terrains les week-ends et lors des fêtes religieuses. Le cabanon en bout de la piste d'athlétisme fut restitué à l'Association diocésaine pour permettre à la Paroisse le stockage du matériel de la kermesse, après la démolition des hangars le long de la place des Feuillants. Le bail avec le groupe Colysé fut résilié le 31 décembre 2021 mettant fin à un demi-siècle d'occupation par Saint-François.

LA PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

En 1888, le cimetière autour de l'église étant devenu insuffisant, le conseil municipal décida sa translation⁴¹. Pour ce nouveau cimetière, la municipalité racheta un morceau du lot établi en 1882 au nord du clos⁴². Il s'agissait de la partie basse située à l'angle du chemin des Champs d'Aloux, à l'est, et d'un chemin de desserte, au nord. Le long de ces deux chemins, la parcelle de vigne était bordée d'un petit mur à pierre sèche⁴³. Le cimetière fut entièrement clos par un haut mur en pierre de taille et une porte à deux vantaux en fer forgé fut ouverte sur le chemin des Champs d'Aloux⁴⁴.

En 1931, avec 845 habitants, la population avait doublé, c'est pourquoi la municipalité décida d'agrandir ce cimetière n°1⁴⁵. À cet effet, elle fit l'acquisition en 1933⁴⁶ du reste du lot 1 et de la totalité des lots 2, 3 de la vente de 1882, car les propriétaires refusaient de conserver une partie qui ne serait pas desservie. Le cimetière n° 2, ouvert en 1934, fut implanté dans la partie basse en prolongement du cimetière n°1. Il fut clôturé de la même manière que le cimetière n°1 avec une ouverture également chemin des Champs d'Aloux⁴⁷.

Afin d'approvisionner en eau le village⁴⁸, il était nécessaire de construire un nouveau réservoir en partie haute, qu'on appellera le réservoir Saint-Bernard. En 1935, pour l'installer, la municipalité d'Henri Carlet obtint du supérieur du grand séminaire, le chanoine Verpeaux, propriétaire du clos, la vente d'une parcelle de terrain de 299,10 m², close de murs à l'ouest, au sud, et à l'est⁴⁹, faisant saillie au sud du clos. Le mur de clôture du clos d'une hauteur de 2,25 m fut déplacé vers le nord.

³⁸ AAD, Estimation par les Domaines du 17 août 1990.

³⁹ AAD, Bail du 24 avril 2007.

⁴⁰ AAD, Bail du 1^{er} juin 2007, Bail du 10 juin 2011 passés devant Nicolas Jouffroy.

⁴¹ AMFLD, D 1.4, Délibération du 12 septembre 1888.

⁴² AMFLD, M 5 bis.1, 21 mars 1891 : Acquisition d'une parcelle de 22 ares.

⁴³ AMFLD, M 5 bis.1, 10 août 1890 : Procès-verbal d'estimation. Mur de 0,80 m de hauteur environ.

⁴⁴ AMFLD, M 5 bis.1, 5 juillet 1891 : Procès-verbal de réception des travaux du cimetière. 26 août 1891 : Autorisation des inhumations.

⁴⁵ AMFLD, M 5bis.5, Délibération du 31 janvier 1932.

⁴⁶ AMFLD, M 5bis.5, 25 juin 1933 : Actes d'acquisition d'une parcelle de 45 a 18 ca et d'une autre de 33 a 59 ca.

⁴⁷ ADCO, OS 286, 23 juillet 1933 : travaux de clôture du cimetière. Devis estimatif.

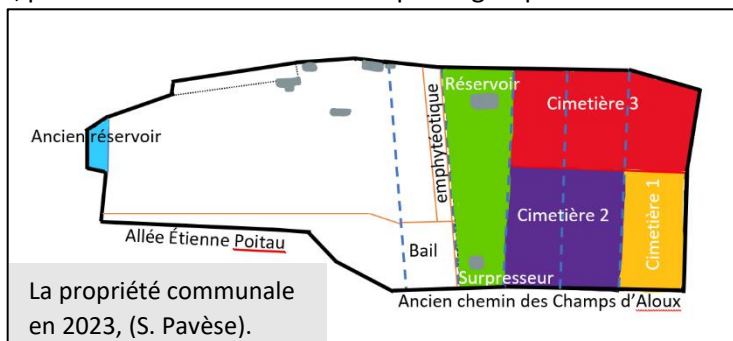
⁴⁸ AMFLD, 12 mars 1933, Depuis le 1^{er} juillet 1932, les bornes-fontaines ont été soit fermées (2 mois et demi) soit ne fonctionnaient que 2 heures par jour par manque d'eau.

⁴⁹ AMFLD, Délibération du 3 février 1935, Acte passé devant Jouffroy, notaire à Dijon, 16 mai 1935.

En 1968, la population ayant quadruplé depuis l'ouverture du cimetière n° 2 pour atteindre 3 698 habitants, les places disponibles au cimetière ne permettaient plus que des concessions aux seuls habitants de la commune⁵⁰. En avril 1968⁵¹, le dessin d'agrandissement du cimetière sur le délaissé occidental de 1934 formant le cimetière n° 3⁵² fut adopté. Des difficultés de financement à surmonter ne permirent l'ouverture qu'en 1970.

Des travaux importants étaient alors en cours pour améliorer le service d'eau potable dans les parties hautes de la commune. Avec la construction de la station de pompage en bordure du boulevard des Allobroges en 1969, deux cuves mi-enterrées de 16 m de diamètre et de 1 000 m³ chacune devaient être construites à proximité du cimetière⁵³, ainsi qu'une liaison entre la station de pompage et ce réservoir, dit des Champs d'Aloux pour recevoir et distribuer l'eau refoulée. La mise en place de ces installations nécessitait l'acquisition de la parcelle de 3 404 m² formant le lot n° 4 de 1882 joignant au sud le cimetière⁵⁴. Une station de surpression servant de réserve d'incendie fut également installée en bordure du chemin des Champs d'Aloux en 1982⁵⁵. Le terrain qui n'était pas occupé par ces constructions devint un parking. En 2011, pour donner un accès direct du parking au parc Saint-Bernard et créer une ouverture dans le mur⁵⁶,

la municipalité signa un bail emphytéotique avec l'Association diocésaine permettant d'utiliser une partie de sa propriété afin d'établir un passage public en bordure de son bien. Un autre bail avait été signé entre les deux propriétaires pour créer en 2007 la promenade le long



de l'allée Poitou et l'espace vert à l'angle de cette rue et du parking⁵⁷. Les murs existant à l'ouest, au sud et à l'est du clos furent tous réhabilités entre 2005 et 2010 par l'association SENTIERS.

Le clos des Champs d'Aloux est un témoin de l'influence religieuse qui structura le paysage viticole de la commune jusqu'à la Révolution française. Il bénéficiait d'une unité de coteau et d'exposition qui a conféré au domaine viticole sa personnalité. Aujourd'hui sa propriété est partagée entre la municipalité et l'association diocésaine mais lorsqu'on se promène sur le site on peut toujours suivre son enceinte en pierre et avoir une idée de sa taille. Si l'origine du nom suscite des interrogations, cet écrin devrait être un élément valorisant de notre patrimoine car il est parfaitement représentatif d'une spécificité du paysage viticole bourguignon. C'est pourquoi le retour de la vigne dans le clos est une éventualité envisagée dans le schéma directeur d'aménagement du site Saint-Bernard de 2006.

Sigrid Pavèse

Remerciements à : Martine Chauneu-Bouillot, Théodore Chevnard, Élisabeth Réveillon.

Cotisations : Le montant de l'adhésion à l'association des Amis du Vieux Fontaine pour 2024 sera fixé lors de l'assemblée générale des AVF qui aura lieu le vendredi 19 janvier à 18 h au CAPJ.
Pour 2023 vous avez acquitté votre cotisation : oui - non

⁵⁰ AMFLD, Délibération du 30 juin 1968.

⁵¹ AMFLD, Délibération du 20 mai 1968, dessin établi par Guillaume et Pépin, architectes communaux.

⁵² AMFLD, Délibération du 17 avril 1965, décision d'un agrandissement en deux phases : cimetière n° 3 puis cimetière n°4 (Petits champs d'Aloux)

⁵³ AMFLD, M 4bis 1.38, 14 avril 1969 : adjudication de la construction de la première cuve ; M 4. 54, 5 octobre 1981 : Construction de la deuxième cuve. Estimation des dépenses.

⁵⁴ AMFLD, Délibération du 3 décembre 1968. Acte de vente passé devant Robert Pône le 24 février 1969

⁵⁵ AMFLD, M 4.54, 26 février 1982 ; 4^{ème} tranche de travaux, cuve complémentaire et station de surpression.

Cabinet Merlin.

⁵⁶ *Reflets*, n° 26, novembre 2014, p. 4.

⁵⁷ Renseignements : Ville de Fontaine.